

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N° AC1471

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

À la fin de l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de décaler l'entrée en vigueur de la présente loi au 1^{er} janvier 2026.